

# ENQUÊTE PUBLIQUE

## DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE

### Création d'une réserve foncière sur la commune de LIMOGES

#### *Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique* *Enquête parcellaire*

#### *Projet porté par l'Etablissement Public Foncier de* *Nouvelle-Aquitaine (EPFNA)*

### CONCLUSIONS ET AVIS MOTIVE DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SUR L'ENQUETE PARCELLAIRE

La présente enquête publique concerne une enquête publique unique préalable :

- à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du projet de création d'une réserve foncière sur le territoire de la commune de Limoges au bénéfice de l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA),
- et à la cessibilité des parcelles nécessaires à sa réalisation.

Par délibérations des 12 février 2019, 28 juin 2021 et 7 avril 2022, le conseil municipal de la commune de Limoges :

- a autorisé l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine a solliciter la DUP portant sur la constitution d'une réserve foncière rue Armand Dutreix à Limoges,
- a autorisé l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine à soumettre le projet aux enquêtes publiques nécessaires,
- a approuvé le périmètre opérationnel des enquêtes publiques,

Par courrier du 9 août 2021, complété le 18 août 2022, l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine :

- a demandé à Madame la préfète de la Haute-Vienne le lancement des procédures de DUP et d'enquête parcellaire pour la constitution d'une réserve foncière sur l'ensemble des parcelles figurant sur le plan joint en annexe qui délimite le secteur,
- a demandé que l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine le bénéficiaire de la DUP soit autorisé à acquérir soit à l'amiable, soit par expropriation les immeubles inclus dans ce périmètre,

## **CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR SUR L'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE**

L'enquête publique unique s'est déroulée pendant 23 jours consécutifs du lundi 17 octobre 2022 au mardi 8 novembre 2022 inclus dans l'ensemble des conditions réglementaires fixées par l'Arrêté Préfectoral du 3 octobre 2022.

L'enquête a permis au public de pouvoir accéder au dossier papier en mairie de Limoges, siège de l'enquête publique dans des conditions satisfaisantes.

Les annonces légales ont été publiées dans les deux journaux locaux (le Populaire du Centre et Union et Territoires).

Le dossier complet a été publié sur le site internet de la Préfecture de la Haute-Vienne.

L'affichage de l'avis d'enquête a été inséré sur les panneaux d'informations municipales de la mairie de Limoges. L'information était visible de l'extérieur des bâtiments et celle-ci, était également diffusée sur les panneaux à messages variables.

Le dossier complet et le registre d'enquête, visés par mes soins, ont été mis à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures d'ouverture des bureaux de la mairie.

J'ai siégé en mairie lors des permanences pour recevoir les observations de toutes les personnes qui le désiraient et leur fournir à leur demande des explications et précisions sur la procédure en cours, celle-ci étant également concernée par une enquête parcellaire avec une notification individuelle adressée à chaque propriétaire inclus dans l'opération.

Après clôture de l'enquête et visas des observations et des lettres dans le registre d'enquête j'ai remis à l'EPFNA un procès-verbal de synthèse rapportant les thèmes abordés par le public.

Ce document a été adressé par courrier électronique et postal avec accusé de réception aux représentants de l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine le 14 novembre 2022.

### **SUR L'ETAT PARCELLAIRE ET LES NOTIFICATIONS INDIVIDUELLES**

Il faut noter que les pièces du dossier d'enquête parcellaire sont tout à fait conformes au périmètre exact et que les démarches menées auprès des propriétaires concernés ont été complètes :

- Notice explicative
- Etat parcellaire établi par numéro de terrier (6 fiches)
- Plan parcellaire à l'échelle de 1/1000<sup>ème</sup> très lisible avec une mise en couleur des parcelles concernées.
- Tableau récapitulatif des accusés de réception.

## **AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR**

L'enquête parcellaire menée à l'occasion de l'enquête publique unique s'est déroulée dans les meilleures conditions d'information et de notification aux propriétaires concernés.

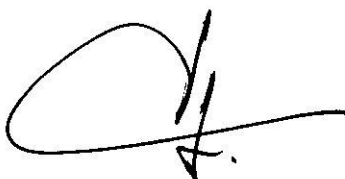
Sur les parcelles incluses dans le périmètre de la DUP, tous les propriétaires ou ayant-droit ont retiré leur courrier mais seuls deux d'entre eux ont retransmis la fiche de renseignement à l'EPFNA.

**J'émet un AVIS FAVORABLE**

- Sur le dossier d'enquête parcellaire mis à disposition du public,
- Sur la possibilité de prendre un arrêté de cessibilité des immeubles bâtis, suite à une **D**éclaration d'**U**tilité **P**ublique d'une réserve foncière sur la commune de Limoges au profit de l'**E**tablishement **P**ublic **F**oncier de **N**ouvelle-Aquitaine (EPFNA).

**Dressé à JANAILHAC, le 29 novembre 2022**

**Jean-Louis SAGE, Commissaire enquêteur**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a vertical stroke and a horizontal line extending to the right.